

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1- PARTICIPATION A UN SEJOUR CIVI-LING*

La participation à un séjour linguistique Civi-Ling implique obligatoirement le versement des frais de dossier de 70 Euros (140 euros pour les séjours en intégration scolaire) En aucun cas, le montant ne peut faire l'objet d'un remboursement, excepté en cas d'annulation de Civi-Ling (voir paragraphe 5a des conditions particulières).

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Pour être considérée comme ferme, toute inscription doit être accompagnée du formulaire d'inscription dûment rempli et de 4 photos d'identité (avec le nom du participant au dos) ainsi que d'un versement de 430 Euros, comprenant les frais de dossier de 70 Euros et un acompte de 360 Euros. Le versement du solde du séjour doit être effectué au plus tard 45 jours avant le départ (conditions particulières pour les séjours en intégration scolaire).

Toute inscription tardive acceptée par Civi-Ling devra être accompagnée de la totalité du règlement du séjour. Après enregistrement de l'inscription, toute modification de date, de ville de départ, de mode de transport ou de ville de séjour, la somme de 70 Euros sera facturée.

L'assurance annulation, si elle est souscrite, doit l'être au moment de l'inscription.

A réception du dossier complet, Civi-Ling confirmera l'inscription par un contrat de vente et une facture.

3- LES PRIX

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques et parités monétaires en novembre 2015 et sont susceptibles de modifications pouvant intervenir conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment en cas d'augmentation du coût des carburants (aériens et terrestres) ou de tout autre facteur économique dont Civi-Ling ne pourrait être tenu pour responsable. **En cas de variation du taux de change, nous garantissons le taux de devise pour les séjours en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.**

4- INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est impératif de nous informer dès l'inscription de **tout problème de santé ou de comportement du participant** qui pourrait affecter le bon déroulement du séjour et notamment les problèmes d'énurésie et de régimes alimentaires (un PAI pourra être demandé). Toute information fautive, erronée ou omission concernant la santé du participant est sous l'entière responsabilité du participant ou de ses représentants légaux et peut entraîner un rapatriement à leur frais, le séjour étant entièrement dû.

En cas de dégradation, les frais de remise en état devront être remboursés dans les plus brefs délais par le participant.

Tout participant est responsable de ses affaires personnelles : sacs, argent de poche, papiers d'identité, bagages...

5- ANNULATION OU DESISTEMENT

a) du fait de Civi-Ling

Civi-Ling se réserve le droit d'annuler ou de reporter un séjour en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions au plus tard 21 jours du départ, soit 10 participants minimum, ou en cas de force majeure (grèves, épidémies, cataclysmes, etc.). Dans ce cas, les participants pourront valider leur inscription pour une date ultérieure dans l'année, une autre destination, ou demander le remboursement des sommes versées dans leur intégralité.

b) du fait du participant

- avant le séjour

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à Civi-Ling.

Toute annulation avant le départ entraîne la retenue des frais de dossier, plus:

- 100 € à plus de 45 jours avant le départ
- 20% du prix du séjour entre 30 et 45 jours avant le départ (30% pour les séjours nécessitant un transport aérien)
- 50% du prix du séjour entre 29 et 15 jours avant le départ
- 80% du prix du séjour entre 14 jours et 8 jours avant le départ
- 100% du prix du séjour à moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation au départ

Si le participant ne se présente pas au départ, il pourra cependant rejoindre sa famille d'accueil ou le centre de séjour par ses propres moyens et à sa charge après en avoir averti Civi-Ling, et ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des transports.

- pendant le séjour

Tout séjour commencé est dû en totalité quelle que soit la raison du retour anticipé (raisons personnelles ou renvoi). Tous les frais supplémentaires occasionnés par ce retour anticipé sont à la charge du participant (frais de voyage, frais éventuels d'accompagnement jusqu'à la gare ou l'aéroport, etc.). Tout retour anticipé ou rapatriement, quelle qu'en soit la cause, ne donne aucun droit au remboursement de la partie du séjour non effectuée.

TAXES D'AEROPORT: en cas de non utilisation de votre billet, vous avez la possibilité de vous faire rembourser, sur demande, les « taxes aéroports » afférentes à celui-ci. Le remboursement fera l'objet d'une facturation de 20%, sauf en cas de demande déposée en ligne sur info@civi-ling.com.

6- ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation peut être contractée en supplément auprès de Civi-Ling lors de l'inscription. Cette assurance inclut : **l'assurance annulation incluant les épidémies, l'assurance des bagages et de leurs contenus, la responsabilité civile privée, l'interruption de séjour, l'attente à moins de 15 jours, la cas imprévus, la garantie fermeture d'aéroport suite à une catastrophe naturelle.** Le montant de cette assurance est pour **les séjours groupes de la brochure** de 75 Euros pour les séjours en Europe (excepté les séjours avec cours particuliers :85 Euros), 100 Euros pour les séjours aux Etats-Unis (+ 30 euros pour les séjours immersion avec vol pour les USA). Conditions détaillées sur demande..

Nous consulter pour les séjours individuels. En souscrivant l'assurance annulation, le participant est assuré contre les obligations financières mentionnées au paragraphe 5, en cas de maladie, décès d'un proche, accident, etc, hors frais de dossier et cotisation assurance. L'assurance annulation doit être contractée lors de l'inscription.

A noter : si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

7- ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Pour l'Europe, les participants devront être munis d'une carte européenne d'assurance

maladie (à retirer gratuitement auprès des Caisses Primaires d'Assurance Maladie).

Une assurance assistance et rapatriement est proposée dans nos tarifs (conditions sur demande). Le participant s'engage à rembourser Civi-Ling des sommes avancées pour tous les frais médicaux engagés pendant le séjour.

Une assurance complémentaire pour les Etats-Unis vous est proposée (conditions sur demande)

En cas d'hospitalisation pendant un séjour, tous les actes jugés nécessaires par le corps médical seront effectués, sans possibilité de recours pour préjudice ou dédommagement auprès de l'organisme. Les frais engagés qui ne pourraient être remboursés par la Sécurité Sociale ou les assurances sont à la charge du participant. Pour tout dommage causé par le participant à l'étranger, le participant (ou ses parents) doit faire fonctionner sa responsabilité civile.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE / VISA

Il est de la responsabilité de chaque participant d'être en possession des documents exigibles pour passer les frontières. Nous vous fournissons, à la confirmation d'inscription, toutes les informations nécessaires sur les conditions d'entrée dans chaque pays. Si un visa est nécessaire pour votre séjour, les démarches pour l'obtention du visa et les frais de visa sont à la charge du participant. En cas de non obtention de visa, les sommes versées sont remboursées intégralement à l'exclusion des frais d'inscription, sous réserve de présentation du justificatif de refus officiel (délai au plus tard 45 jours avant le départ). Tout participant n'ayant pas l'ensemble des documents requis au départ et qui se verrait ainsi refouler à la frontière ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

9. DISCIPLINE

L'inscription à l'un des séjours Civi-Ling vaut engagement pour le participant à adopter une bonne conduite et respecter les règles suivantes:

- Règles de politesse envers la famille d'accueil, l'équipe d'encadrement française et étrangère.

- Effort de communication.

- Assiduité aux cours, excursions, activités culturelles et sportives, sauf dérogation spéciale.

- Respect des règles de la famille d'accueil ou du centre résidentiel.

Autorisations de sortie :

Civi-Ling n'autorise pas les participants à sortir seuls le soir. Cependant avec une autorisation parentale écrite et si la famille d'accueil et les encadrants l'autorisent, le participant peut sortir seul le soir, non accompagné d'un adulte jusqu'à une certaine heure (et en fonction de l'âge du jeune) :

- **Grande Bretagne, Irlande, Allemagne** : 22h00 (pas de sortie pour les séjours en résidentiel et pour le Découverte linguistique)
- **Espagne** : minuit
- **Etats-Unis** : pas de sortie non accompagnée le soir.

Le non respect de ce règlement peut entraîner le renvoi.

Le renvoi

En cas de mauvaise conduite et de non-respect des règles (par exemple manquements aux règles internes citées précédemment, alcool, drogue, violences, vol ou dégradation volontaire, infraction aux lois en vigueur dans les pays de séjours, utilisation inappropriée d'internet ou d'email, etc.), Civi-Ling se réserve le droit de procéder au renvoi du participant à tout moment.

Civi-Ling peut également prendre la décision en accord avec l'équipe pédagogique sur place de renvoyer un participant en cas de problème de comportement qui empêcherait le bon déroulement du séjour (aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants). La responsabilité du représentant légal du participant sera alors complètement engagée en cas de dissimulation de quelque problème que ce soit qui n'aura pas été mentionné à Civi-Ling.

Le renvoi est effectué sur décision motivée de Civi-Ling et notifié par écrit au participant ou à son représentant légal pour les mineurs.

Le participant ne peut prétendre au remboursement de la partie du séjour non effectuée.

En cas de renvoi, tous les frais engagés (frais de transport pour le participant et l'accompagnateur, les frais de justice, de téléphone) du centre étranger jusqu'au domicile en France sont à la charge du participant.

Le règlement de ces frais devra parvenir à Civi-Ling au moment de la réservation des titres de transport.

10- EVALUATION FINALE

Suite à l'évaluation finale envoyée à Civi-Ling et à défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Dans les mêmes conditions, vous pouvez aussi faire appel à la commission de médiation paritaire de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques : www.loffice.org

En cas de difficulté sur place, il est impératif de contacter Civi-Ling au plus vite.

11- UTILISATION DE L'IMAGE

Civi-Ling peut être amené à prendre des photos des participants afin de les utiliser pour illustrer la présentation des séjours, sauf avis contraire du participant ou de ses parents ou tuteur légal. Cet avis devra nous parvenir par écrit au plus tard un mois à l'issue du séjour.

L'inscription à un de nos séjours linguistiques implique l'acceptation sans réserve des conditions particulières de vente.

12- PROSPECTION TELEPHONIQUE

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

13-DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux articles L. 121-16-1 et L121-21-8 du Code de la Consommation, le présent contrat de réservation de séjour n'est pas soumis au droit de rétractation.

* Qualité Langues et Studylingua sont des marques de Civi-Ling

Toutes particularités à ces conditions seront mentionnées dans le contrat de vente.